

Strasbourg, le 23 août 2010

AP/CAT (2010) 20

**ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)**

**RAPPORT D'AUDIT**

par le Président de la sous-commission « Audit »  
*Jean-Mathias Goerens*

Réunion du comité des Correspondants permanents  
27 septembre 2010, Saint-Petersbourg

La sous-commission Audit instituée par le biais du Plan à moyen terme de l'Accord a effectué en 2010 les audits des Centres de l'Accord de Madrid, Espagne **CEISE** les 8 et 9 mars 2010, Bruyères le Châtel, France **CESM** les 15 et 16 mars 2010, San Marino, Saint Marin **CEMEC** 28 et 29 juin 2010 et La Valette, Malte **ICOD** 19 et 20 juillet 2010.

Les audits ont porté sur les aspects juridiques et financiers de la structure et de la gestion des Centres et sur l'affectation des fonds alloués par l'Accord d'une part et sur la qualité scientifique des travaux des Centres et leur conformité avec les priorités établies par le Plan à moyen terme de l'Accord d'autre part.

La composition de la commission a été adaptée de cas en cas afin de répondre aux exigences d'appréciation selon les disciplines scientifiques des différents Centres.

Les rapports d'audit des Centres ont été subdivisés en aspects structurels et de gestion d'une part et en aspects scientifiques d'autre part pour se terminer par des conclusions et suggestions. Le présent rapport suivra la même structure.

## **Aspects structurels et de gestion**

### **Structures**

Comme cela a été relevé dans les rapports de 2008 et 2009, les Centres de l'Accord varient en leur structure juridique : des Centres sont constitués en des entités de droit privé ou public ou encore ne présentent pas de forme juridique individualisée, mais sont intégrés dans des entités administratives ou scientifiques relevant du pays hôte.

Ainsi, pour ce qui est des Centres audités en 2010, le CSEM et le CEMEC sont constitués en établissement de droit privé autonomes, alors que le CEISE et l'ICOD se trouvent intégrés dans des structures plus vastes de droit public, soit respectivement au Secrétariat général de la Protection civile et à l'Institute of Earth Systems IES. Les organes des centres varient normalement selon la forme juridique choisie.

En ce qui concerne les organes voulus par les règles de l'Accord, conseil d'administration et conseil scientifique, la commission a constaté, comme précédemment pour d'autres Centres dans les années écoulées, que la règle n'est qu'imparfaitement suivie, voire ignorée, ceci en ce qui concerne l'existence même de ces organes (CEISE et absence de conseil d'administration autonome pour l'ICOD), ou le caractère international de leur composition (CEMEC).

### **Personnel**

Il a été constaté qu'en général, les Centres réalisent leurs activités avec de petits noyaux de scientifiques qui peuvent recourir soit à des collaborateurs externes occasionnels ou aux effectifs des établissements hôtes. Il a été noté avec satisfaction que les pays hôtes assument la totalité ou une très large partie des frais de personnel, laissant ainsi la majeure partie des dotations de l'Accord disponible pour les dépenses de programme.

### **Locaux et équipements**

La remarque ci-dessus vaut également pour les coûts relatifs aux locaux et équipements des Centres audités qui sont quasi totalement assumés par les pays hôtes.

### **Comptabilité et usage des fonds servis par l'Accord**

La commission s'est livrée à un examen approfondi de la comptabilité des 3 exercices écoulés. Il a pu être vérifié que les 4 Centres sous examen ont fait, sous réserve d'un élément à raison duquel des explications supplémentaires ont été demandées et de l'imputation par l'un des Centres sur les fonds de l'Accord, d'activités non éligibles à raison de leur objet, un emploi correct et documenté par pièces des subventions allouées par l'Accord.

La commission tient toutefois à relever des manquements tenant, non au fond et à la justification des dépenses imputées sur la dotation APO, mais sur la présentation des comptes et en particulier sur la façon de remplir les tableaux comptables modèles de l'Accord. Quant au détail de ces critiques, la commission se réfère aux analyses et rapports détaillés contenus dans les rapports d'audit individuels.

En conclusion à ce point, la commission voudrait derechef attirer l'attention des responsables de l'Accord sur la nécessité de munir les Centres d'instructions plus précises et uniformes sur la manière de remplir les tableaux comptables et de veiller à ce que les responsables des Centres reçoivent une formation appropriée, notamment en ce qui concerne la manière de présenter le report d'une année à l'autre d'activités non réalisées et de dépenses non effectuées. Les règles simplifiées de présentation adoptées à partir de l'exercice 2010 devraient remédier à ces problèmes.

## **Ratio**

Les règles de l'Accord prévoient l'observation d'un ratio entre la dotation aux Centres et la participation des pays hôtes voulant que la subvention ne dépasse pas les 60% de l'apport du pays hôte. Deux des Centres audités présentent dans ce contexte un aspect particulier alors que le CEISE, comme par le passé et à sa demande, n'a pas bénéficié de dotation de l'Accord et que, pour le CSEM, la participation de l'Accord doit être analysée en rémunération pour services rendus plutôt que comme subvention.

Par ailleurs les prestations en nature (locaux, bureautique, télécommunications) ajoutées aux frais de personnel assumés par les pays hôtes font que, si même elles sont difficilement évaluables in concreto, le ratio voulu est très largement atteint pour les 4 Centres audités. Ces participations représentent un grand bénéfice pour les Centres et documentent l'intérêt que les pays hôtes membres de l'Accord portent aux activités de leurs Centres.

## **Aspects scientifiques**

L'appréciation de la qualité des travaux des Centres visités a été, comme lors de la plupart des audits antérieurs, très largement positive. Les audits ont porté sur les exercices 2006, 2007, 2008 et 2009 et la commission s'est fait présenter les projets en cours de réalisation et ceux projetés pour l'année 2011.

Les années sous examen sont dès lors à cheval sur les Plans à moyen terme 2002 à 2006 d'une part et 2007 à 2011 d'autre part.

A noter que les activités de l'ICOD, Malte, ne se retrouvent pas directement au PMT 2002-2006 et que pour le CEMEC, les exigences internationales de l'Accord ne sont guère respectées ni en ce qui concerne la composition des organes ni en ce qui concerne le public cible des activités.

En ce qui concerne les travaux scientifiques des différents Centres, la commission a retenu en particulier:

### **I. Centre CEISE, Madrid**

La démarche effectuée par le soussigné auprès du CEISE est à qualifier, non d'audit, mais, à la demande des autorités constituées de l'Accord, de visite de (re)prise de contact.

#### **Aspects scientifiques**

##### **1. Les missions du CEISE**

L'objet du Centre est de :

- Promouvoir et développer des recherches et études sociologiques, juridiques et économiques, dans le domaine de la protection civile.
- Maintenir les fonctions attribuées précédemment au Centre Européen de Recherche sur les Techniques d'Information de la Population dans les Situations d'Urgence, fonctions élargies aux nombreux aspects relatifs à l'administration des situations d'urgences mais également à l'analyse et à la prévention des risques qui exigent pour leur compréhension et résolution le point de vue des sciences humaines (psychologie, sociologie, économie, sciences juridiques, de l'éducation, etc.).

Le CEISE est donc chargé de recherches et d'études sociologiques, sociales, économiques et psychologiques dans le contexte de catastrophes et autres événements calamiteux.

Les études et recherches sont orientées vers les aspects de déstabilisation sociale, des comportements et réactions du public en cas de catastrophes comme du comportement des instances concernées dans la gestion des situations d'urgence.

Le Centre encourage les travaux de recherche externes dans ses domaines de compétence, notamment au niveau universitaire en allouant des prix à des travaux de thèse visant ses domaines de compétence.

##### **2. Les activités du Centre**

Les activités du Centre sont documentées dans les rapports annuels qui ont été présentés au soussigné et sont annexés au rapport. De ces rapports, il y a lieu de retenir des activités et réalisations intéressantes, susceptibles d'intéresser les pays de l'Accord dont deux, à savoir la Belgique et la France ont participé à certaines activités et projets, ces derniers n'ayant toutefois pas été organisés dans le cadre de l'Accord, mais à l'initiative de la Commission Européenne. D'autres activités ont été plutôt ciblées vers les pays d'Amérique latine.

Parmi les sujets traités figurent, ce qui est conforme à la vocation du Centre, des travaux sur les aspects théoriques et pratiques des sciences sociales en situation d'urgence et les conséquences socio-économiques des catastrophes. Ont notamment été abordés les domaines du risque nucléaire et de la directive 'Seveso'.

Dans le contexte des aspects psychologiques, a été constitué en 2002 un groupe de travail chargé d'élaborer le profil professionnel du psychologue de catastrophes et les règles de conduite des psychologues en situation d'urgence. Un autre domaine dans lequel des travaux ont été entrepris est la réalisation de programmes d'information et de formation de la population en vue d'une culture de prévention.

A l'occasion de situations d'actualité, le CEISE a procédé à des études telle que 'De la catastrophe écologique à la crise politique' (cas du Prestige), 'L'acceptabilité sociale et le degré d'information de la population en matière d'énergie', 'La sécurité maritime et la protection de l'Environnement', 'La couverture des catastrophes dans les journaux télévisés', ...

En 2007/2008, le Centre a mis en œuvre et publié une étude substantielle sur 'La perception sociale du risque en Espagne'. Les informations de base ont été recueillies par une enquête de sondage suivant une méthodologie élaborée par le Centre. L'étude a permis de dégager des éléments d'information sur les attitudes de la population face aux risques, leur réaction en cas de catastrophe, les attentes formulées à l'égard des services de secours et le degré de confiance que rencontrent les unités des services de secours. Un accent spécial a été mis sur le traitement par les médias écrits, parlés et télévisés des catastrophes et leur réception par le public.

Le Centre a mis l'accent sur la formation au risque en milieu scolaire. Un ensemble de guides didactiques pour enseignants a été édité. Cette documentation comporte cinq volumes, à savoir un document plus général contenant les principes de base de l'autoprotection et quatre brochures spéciales visant les risques de feux de forêts, d'inondation, de séismes et d'éruptions volcaniques, avec, chaque fois des éléments descriptifs et des orientations pédagogiques. Les travaux en question méritent une attention particulière et il convient de les rapprocher à ceux du Centre Be Safe Net qui pourrait s'inspirer de leur contenu pour l'intégrer dans ses programmes pédagogiques.

Outre les activités internes, il y a lieu de relever, à partir de 2001, un grand nombre de thèses de doctorat primées par le Centre, ce de quoi se dégage une activité externe de niveau universitaire dont l'objectif est l'incitation à la recherche scientifique dans le domaine de l'objet du Centre. Des masters sur des sujets intéressant la thématique du Centre ont par ailleurs été initiés.

### **3. Les aspects internationaux**

Par le passé, les activités du Centre ont été essentiellement centrées sur des cibles nationales, si bien même certaines des activités ont connu une participation internationale. Il n'en est pas moins que tant par leurs sujets que par les méthodologies élaborées, les travaux se prêtent à exploitation au niveau des autres pays membres de l'Accord. Le Centre se déclare prêt à orienter ses activités davantage vers des aspects internationaux de manière à y associer et à en faire bénéficier les autres pays membres de l'Accord. Il en sera ainsi sur le court terme de l'étude sur le volontariat dans les services de secours laquelle est prévue comme devant intéresser d'autres pays afin de réaliser une étude comparatiste. Les autorités espagnoles se proposent de présenter le projet qui figure au programme d'activités soumis à l'Accord pour 2010 lors de la prochaine réunion des correspondants permanents de l'Accord.

### **4. Evaluation**

La description des activités du Centre et l'étude rapprochée de certaines d'entre elles ont permis d'apprécier positivement l'activité du CEISE. Il doit dès lors être regretté que ces travaux ont été réalisés en dehors des structures de l'Accord, alors que d'une part, les travaux sont susceptibles d'intéresser tous les pays membres de l'Accord et que d'autre part des Centres de l'Accord (p.ex. ceux de Chypre, d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Malte) auraient pu, par des contributions propres, apporter des compléments aux travaux du CEISE.

Il convient de remarquer en marge du présent rapport que la page web du Centre sur le site de l'Accord manque, comme celle de beaucoup d'autres Centres, d'actualité et que le lien de cette page vers le site propre du Centre ne fonctionne pas, ce qui entraîne un regrettable manque de visibilité et d'accessibilité des travaux du Centre.

### **5. Conclusions et propositions**

Les travaux du CEISE présentent dans le cadre de l'Accord une spécificité thématique qui est porteuse de plus-value, ceci d'autant plus que les sujets traités et l'objet du Centre sont d'un intérêt général pour tous les pays membres de l'Accord. Ceci devrait justifier l'admission parmi les programmes coordonnés de l'Accord des projets du Centre qui présentent un intérêt général. Il est dès lors à souhaiter que les

responsables du CEISE donnent aux travaux du Centre une visibilité internationale accrue, ce qui pourrait se réaliser à la fois par l'invitation aux pays membres de l'Accord à participer aux projets et études du Centre, et par une diffusion utile de ses travaux, spécialement en réalisant des traductions des travaux dans les langues officielles de l'Accord.

Les travaux du Centre s'inscrivent dans le Plan à moyen terme de l'Accord pour les années 2002 à 2006 (point B1i : établissement de masters, B1ii : information, matériel pédagogique ; point B2 : information/communication dans les domaines des risques sismiques et d'inondation). En ce qui concerne le Plan à moyen terme 2007 à 2011, les programmes pédagogiques du Centre s'inscrivent parfaitement dans les objectifs du point III.2 visant la mise en place d'une 'Culture de réduction du risque'.

Si bien même, pour des raisons d'organisation et de législation internes, la constitution du Centre en organisme autonome ne semble guère possible, il n'en est pas moins suggéré de doter le CEISE, en vue de plus de visibilité et d'assise scientifique internationale, d'un conseil scientifique à composition internationale, comme le veulent d'ailleurs les règles de l'Accord. Le soussigné émet un avis favorable quant aux potentialités d'apport spécifique du Centre aux buts de l'Accord et dès lors quant au maintien du label de Centre de l'Accord.

## **II. Centre CSEM, Bruyères-le Châtel**

### ***Aspects scientifiques***

Le CSEM gère un service d'information sismique en temps réel (également appelé Real-Time Earthquake Information - RTEI), ainsi qu'un service de diffusion d'alertes sismiques (earthquake notification service, ENS).

Des données (paramètres sources et pointés des phases sismiques) sont actuellement collectées auprès de 65 réseaux de surveillance sismique, dont 1800 stations sismiques, par courriers électroniques ou connexions permanentes TCP. Ces cinq dernières années, le volume des données ainsi que le nombre de réseaux et stations qui apportent leur contribution a augmenté de façon permanente et significative. Par exemple, le nombre de stations est passé de 4,5 105 en 2004 à 20,6 105 en 2009, ce qui traduit une multiplication par plus de cinq sur une période pourtant très courte. Même les solutions de tenseurs de moments sont passées de 1000 à environ 1300 ces dernières années.

Les données sont compilées et traitées par le CSEM pour permettre une couverture géographique plus complète et une meilleure appréciation des séismes, notamment en cas d'occurrences dans les régions frontalières et en mer.

Le service RTEI fournit des informations en temps réel sur le site web du CSEM ([www.emsc-csem.org](http://www.emsc-csem.org)). L'information est contrôlée manuellement le jour ouvrable suivant. A l'origine, le service a été conçu à des fins scientifiques, mais il est aujourd'hui largement utilisé par le grand public. Le nombre quotidien de visites était estimé (au moyen d'un logiciel spécial appelé StatCounter) à quelque 17 000 visiteurs en 2009, alors qu'il n'était que de 2000 en 2004, ce qui montre que le site web est devenu très populaire ces dernières années. Le RTEI est mis à jour en permanence, à chaque instant. Il consiste essentiellement en une liste consultable des séismes, des cartes cliquables et des cartes régionales interactives. Pour chaque événement, le RTEI met à disposition des pages automatiques comportant des cartes géographiques, des images satellites, des cartes de sismicité régionale, une liste des séismes destructeurs historiques, une détermination rapide des moments sismiques et d'anciens mécanismes focaux de la région. Des pages spéciales consacrées aux observations sur le terrain, aux estimations des dommages, aux répliques et à l'étude des sources sont également proposées.

Le 6 avril 2009, l'Italie a été secouée par un tremblement de terre d'une magnitude de 6,3 qui a fait quelque 300 victimes. Ce séisme a mobilisé une forte attention et, en conséquence, les consultations du site du CSEM ont explosé au point d'atteindre le nombre sans précédent susmentionné de 17 000 visiteurs par jour. Cette catastrophe a largement contribué au renforcement de la visibilité du site web du CSEM sur la toile et parmi les moteurs de recherche les plus courants.

La qualité des informations préliminaires s'est nettement améliorée. La précision de la localisation (mesurée en comparant la localisation du CSEM avec la localisation de référence publiée dans les bulletins révisés manuellement) a progressé, dans la mesure où l'écart moyen (ou divergence) a chuté, passant de 40 km en 2006 à moins de 20 km en 2009. Qui plus est, le délai entre le temps d'origine du séisme et le moment de la publication de l'information préliminaire sur le web a diminué, d'une quinzaine de minutes en 2006 à dix minutes en 2009. Le nombre de séismes publiés en 2009 par le CSEM était de 16 818 dans le monde, dont 11 252 s'étaient produits dans la région euro-méditerranéenne - et dont pas moins de 8364 ont été relocalisés manuellement par le CSEM.

Le CSEM incite les visiteurs de son site web qui ont été témoins de séismes à remplir des questionnaires macrosismiques sur les dégâts constatés, voire à les utiliser pour des commentaires libres. En 2004, lorsque ce service a été créé, le questionnaire n'avait été complété que trois fois pour trois tremblements de terre. En 2009, le nombre de séismes couverts était de 795 et le nombre de questionnaires remplis était passé à 3716. Il convient de saluer les efforts déployés par le CSEM pour proposer les questionnaires en différentes langues, dont l'anglais et le français, mais également des langues moins parlées comme le grec, le bulgare, etc.

Après une occurrence sismique, on a noté une forte augmentation, parfois à un niveau record, des visites du site du CSEM, tandis que les internautes se précipitent sur la toile pour se procurer davantage d'informations sur le séisme. En identifiant les adresses IP des utilisateurs et en traçant les localités à l'origine d'une augmentation significative de visiteurs, on obtient autant de données que l'on peut considérer complémentaires pour l'établissement d'une carte macrosismique. Cette carte a été appelée carte des effets ressentis par le CSEM ; on peut supposer en effet que tous les utilisateurs connectés ont ressenti les effets du séisme. Il est de plus mis en avant que cette carte peut être disponible très rapidement, à savoir dans les 5-10 minutes suivant l'occurrence. Très souvent, la carte des effets ressentis est la première information disponible sur la localisation du séisme et l'extension de la zone où celui-ci est ressenti. Il s'agit là d'une innovation très originale du CSEM, qui conduit des recherches très sérieuses pour trouver le moyen de détecter automatiquement l'augmentation des consultations sur le web afin de faire tomber le délai de production des cartes des effets ressentis en-deçà du seuil de cinq minutes.

Le CSEM a également introduit de nouveaux outils pour la diffusion des informations qui mettent à profit les récents progrès technologiques dans le domaine des communications. Celui qui a eu le plus de succès est l'agrégateur de flux RSS (Really Simple Syndication) pour téléphones portables ; quant aux assistants numériques personnels (PDA), introduits en 2007, ils ont en 2009 atteint la valeur quotidienne de 588 (mesurée en nombre d'utilisateurs). Pour les internautes, un widget spécifique a été imaginé et conçu pour être ajouté à un portail web personnalisé, comme igoogole. En 2009, il a été utilisé par 253 utilisateurs différents par jour.

Le système est opérationnel 24h/24 et 7 jours/7 grâce au soutien du LDG/CEA (Laboratoire de géophysique, Commissariat à l'énergie atomique, Bruyères-le-Châtel, France) et s'appuie sur un centre hébergé par l'IGN (Instituto Geográfico Nacional, Madrid). La performance du service n'a cessé de s'améliorer les cinq dernières années : le pourcentage d'heures durant lesquelles le CSEM a été déconnecté en une année a toujours été inférieur à 1% et n'était que de 0,3% en 2009, et, de même, le nombre d'heures durant lesquelles l'IGN était en service (pour remplacer le CSEM) est tombé à 55 en 2009.

Le service de diffusion d'alertes sismiques (earthquake notification service, ENS) est destiné à alerter immédiatement les usagers en cas de séismes destructeurs par le biais de fax, SMS et courrier électronique. Le délai d'information se réduit au fil des ans : il était en moyenne de 40 minutes en 2004 et d'environ 21 minutes en 2009. Les destinataires de l'alerte ont augmenté, passant de 1000 en 2004 à 7541 en 2009 ; parmi eux figurent notamment l'Unité de protection civile européenne, l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO), le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), le Centre euro-atlantique de coordination et réaction en cas de catastrophes (EADRCC-NATO), les agences de protection civile, une douzaine d'équipes de sauvetage et près de 7000 souscripteurs privés. Depuis 1987, le CSEM est un centre indépendant pour l'accord EUR-OPA et assure un service d'alerte spéciale aux Etats membres d'EUR-OPA.

Les alertes envoyées par l'ENS concernent des tremblements de terre potentiellement destructeurs dans la région euro-méditerranéenne et des événements mondiaux majeurs ( $M > 5$  en zone euro-méditerranéenne,  $M > 6$  en Asie continentale,  $M > 7$  dans le monde entier). Le nombre d'alertes transmises par l'ENS était stable ces dernières années, dans la mesure où sont concernés des tremblements de terre de magnitude non négligeable, et tournait autour de 150 par an. Sur les 135 alertes diffusées en 2009, neuf étaient des alertes EUR-OPA : sur celles-ci, six concernaient l'Extrême-Orient russe et trois la région euro-méditerranéenne (le tremblement de terre du 6 avril  $M_w = 6,3$  à L'Aquila en Italie ; le tremblement de terre du 1er juillet  $M_w = 6,4$  en Crète, Grèce ; et le tremblement de terre du 7 septembre  $M_w = 5,9$  en Géorgie).

Le Bulletin sismologique Euromed est publié pour les séismes de  $M > 3$  localisés dans la zone euro-méditerranéenne. Il est établi en collectant et en associant tous les temps d'arrivée des ondes sismiques dont on dispose et en localisant les séismes, ce à l'issue d'un processus de validation. Il a pour but de republier des bulletins sismiques établis par les réseaux nationaux en activité et y apportant des améliorations sensibles et en localisant plus finement les séismes qui surviennent dans les régions frontalières et en mer. Les bases de données actuelles incluent près de dix millions de temps d'arrivée concernant 394 000 événements, recueillis par 73 réseaux participants auprès de quelque 2400 stations

sismiques, pour les bulletins publiés couvrant la période 1998-2005. Des bulletins pour les années 2006 et 2007 sont également consultables en ligne sur le site web du CSEM. Les bulletins de 2008 et après connaîtront deux grands changements, et notamment le passage sous le seuil  $M=3.0$  et la localisation des séismes au moyen du modèle de vitesse global AK135, conformément à la recommandation de la communauté sismologique (IASPEI).

Le CSEM participe à de nombreux projets de recherche et d'application d'envergure internationale, dont les principaux sont:

- L'EERWEM: (Earthquake Monitoring and Risk in Western Mediterranean – Réseau sismologique en Méditerranée occidentale et surveillance de l'activité sismique), ayant pour but la coordination des réseaux sismologiques dans la région grâce à un partage des données en temps réel sur les formes d'ondes sismiques. Le mémorandum d'accord a été signé par plusieurs institutions et organismes (ESCM et RENASS (France), ISRabat (Maroc), CSG et CRAAG (Algérie), ROA et UCM (Espagne), IM et IST (Portugal), Université de Malte, GEOFONE/GFZ (Allemagne)).

- SAFER: (Seismic eArly warning For EuRope). Il s'agit d'un projet de 30 mois, financé par l'Europe, lancé en juin 2006 et coordonné par le GFZ (Allemagne), où la mission principale du CSEM est de coopérer avec ORFEUS pour tester les algorithmes d'alerte précoce des séismes sur le VEBSN (Virtual European Broadband Seismograph Network), d'en évaluer les performances et d'en transmettre les résultats en temps réel aux partenaires du projet.

- NERIES: (Network of Earthquake Research Institutes for Earthquake Seismology). Ce projet courant sur quatre ans et financé par l'Europe a débuté en juin 2006 ; il est coordonné par l'ETHZ, Zurich (Suisse) et compte comme participants 23 instituts de recherche dans 13 pays européens. Ici, le principal engagement du CSEM a trait à la mise au point d'une stratégie pour créer un portail unique d'accès aux données européennes en matière de sismologie (séismiques, accélérométriques, sismicité historique, ...) et aux services connexes (cartes des secousses, estimation rapide des dommages, ...), qui seront gérés en étroite relation avec ORFEUS.

### **Conclusions**

Le CSEM a su développer des activités de pointe en Europe, mais aussi, concernant les services fournis, au plan international. Il est tout à fait appréciable que le Centre reste mobilisé pour exploiter tout nouvel outil technologique, dès qu'il est disponible, dans l'objectif d'élargir l'éventail des informations qu'il produit ainsi que le nombre de ses utilisateurs, et de réduire le délai de diffusion des informations. Il faut également savoir que ces services ne pourraient être fournis sans la contribution d'un réseau d'organisations sismologiques nationales et internationales qui alimentent régulièrement la base de données du CSEM. Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que l'une des priorités du Centre ait été la constitution d'un tel réseau, et aujourd'hui son maintien et son extension ; ce réseau unique, de grande valeur, est le fruit d'une collaboration intense et fructueuse, soutenue par une volonté tenace. Il faut aussi savoir que le CSEM a noué des relations étroites avec les centres opérationnels et de recherche sismologique les plus importants d'Europe et qu'il est le partenaire de projets financés par l'Union européenne. Outre s'assurer d'un soutien pour les activités de recherche qu'il conduit, le CSEM y trouve l'opportunité de renforcer son savoir-faire en termes de réalisations et de méthodes scientifiques et en termes de technologies de pointe et d'applications futures.

En remerciement des activités menées par le CSEM, la commission propose de renouveler son soutien aux travaux du Centre en des termes financiers au moins équivalents à ceux d'aujourd'hui et de lui permettre d'utiliser le label de Centre Européen. La commission propose le maintien du label de 'Centre de l'Accord' au CSEM.

### **III. Centre CEMEC à San Marino, RSM**

#### ***Aspects thématiques et scientifiques***

Dans le cadre de l'Accord le Centre a pour mission l'organisation d'actions de formation dans le domaine des soins en situation de catastrophe.

En 2009 son programme d'action dans ce cadre a été le suivant :

- Cours sur médecine légale, législation sanitaire et organisation des secours médicaux d'urgence (2 jours, 12 participants)
- Cours sur la psychologie de l'urgence et des catastrophes (2 jours, 8 participants)
- Cours sur l'organisation sanitaire en situation d'urgence et de catastrophe (3 jours, 17 participants)
- Cours de gestion des urgences collectives NRBC (2 jours, 11 participants)
- Cours sur les aspects vétérinaires des catastrophes (1 jour, 10 participants)

Soit au total 10 jours d'enseignement pour 58 participants dans la thématique de l'Accord. A cela il convient d'ajouter l'organisation d'un séminaire international italo-russe consacré à l'organisation comparée des secours en situation de catastrophe (1 jour, 160 participants)

En dehors de la thématique de l'Accord, le Centre développe par ailleurs des activités d'enseignement de secourisme médical. En 2009 il a assuré dans ce cadre les activités suivantes:

- Cours de réanimation cardio-pulmonaire pédiatrique pour public non sanitaire (1 jour, assuré 2 fois avec 10 participants à chaque fois)
- Idem avec défibrillation pour personnel sanitaire (1 jour, 10 participants)
- Cours de réanimation cardio-pulmonaire avancée (3 jours, 17 participants)
- Cours de réanimation cardiaque avancée (2 jours, 10 participants)
- Cours de traumatologie pré hospitalière basique (1 jour, 24 participants)
- Cours de traumatologie pré hospitalière avancée (3 jours, 10 participants)
- Cours de toxicologie basique (3 jours, 22 participants)

Soit au total 15 jours d'enseignement pour 113 participants hors de la thématique de l'Accord.

Les soussignés relèvent donc que l'activité du Centre, par ailleurs relativement modeste, est désormais majoritairement consacrée à des actions de formation relatives à l'urgence quotidienne qui se situent hors du champ de l'Accord. Autre sujet de préoccupation: depuis plusieurs années le Centre ne reçoit en formation que des participants italiens. Sa vocation internationale n'est donc pas confirmée. Cette situation avait déjà été relevée dans nos rapports de 1998 et 2006 et il apparaît qu'aucun progrès n'a été réalisé pour ouvrir le Centre à d'autres publics. Bien plus, les intervenants eux-mêmes sont exclusivement italiens et les cours sont assurés en italien. En outre, comme relevé plus haut, le Conseil scientifique qui ne comprend que trois membres non italiens n'apparaît pas très représentatif de la médecine de catastrophe internationale.

Par ailleurs, si le compte rendu de la réunion annuelle du Conseil scientifique fait état de la poursuite de la participation du Centre au projet de recherche internationale « Child Trauma Network », la nature précise de la contribution du Centre à ce projet reste peu perceptible.

Les soussignés regrettent de n'avoir pu rencontrer les responsables du Centre et en particulier le Professeur Barelli, coordonnateur, pour échanger sur ce sujet et s'enquérir des actions envisagées par eux pour assurer l'ouverture du Centre à l'international, ouverture indispensable au concept même de Centre européen. Ils soulignent que l'organisation régulière de séminaires internationaux tels que celui qui a été organisé en novembre 2009 pourrait être un moyen de contribuer à l'atteinte de cet objectif.

### **Conclusions**

Les opérations d'audit ont donné satisfaction au niveau des aspects structurels et de gestion du CEMEC, sous réserve de l'imputation relevée ci-dessus de cours non éligibles sur la dotation de l'Accord, de sorte que les conclusions de l'audit précédent peuvent être maintenues. Les structures statutaires et humaines semblent appropriées pour assumer les tâches voulues. Il en est de même des locaux et équipements. Les aspects de gestion financière ne donnent pas lieu à d'autres critiques.

Il y a toutefois lieu de répéter la remarque concernant le caractère trop peu international des collègues de responsables. Une meilleure implantation internationale devrait permettre un impact plus international des participations aux cours et de la diffusion des publications du Centre. Il est renvoyé à ce sujet aux rapports de 1998 et 2006. Faute de cette évolution la question du maintien du label pourrait être posée.

## **IV. Centre ICOD, Malte**

### **Aspects scientifiques et programme**

La remarque prudente quant à la convergence des activités de l'ICOD avec le Plan à moyen terme 2002-2006 de l'Accord mentionnée au précédent rapport continue à valoir pour l'exercice 2006. En revanche, le Pmt 2007-2011 rencontre plus directement l'activité du Centre, spécialement au niveau des aspects Formation et Education. Le projet pluriannuel sur les 'medias d'éducation interactifs' adapté au fil des années en plusieurs langues constitue un complément intéressant aux travaux du Centre Be-Safe-Net de Chypre.

*La partie d'évaluation du rapport est à compléter par l'évaluation sur dossier qu'est en train de faire le Professeur Michel Vigneaux.*

## **V. Conclusions et propositions.**

La commission maintient la majeure partie de ses conclusions de 2008 et de 2009.

Les recommandations que la commission a formulées sont, comme par le passé, souvent allées dans la direction d'une plus grande collaboration internationale avec des Centres de l'Accord ou d'autres



institutions poursuivant des buts similaires, encore que plusieurs des Centres disposent de réseaux de contacts scientifiques appréciables. Il est renvoyé à la remarque (ci-dessus, sub 'Structures') quant à la composition internationale des instances statutaires qui, malgré les interpellations d'ordre financier qu'elle suscite, est jugée essentielle. Il est à maintenir la remarque tendant à voir davantage orienter les travaux subventionnés par l'Accord vers des objectifs internationaux au sens d'une modélisation et d'une exportabilité des résultats scientifiques et techniques permettant à la communauté internationale et notamment aux autres pays de l'Accord de profiter de manière optimale des travaux réalisés dans chacun des Centres.

Pour les audits réalisés en 2010, la commission a bénéficié du concours des experts suivants:

- pour le CSEM : Professeur Stefano Tinti de l'Université de Bologna. I
- pour l'ICOD: Professeur Michel Vigneaux, professeur, président FER, président de la sous-commission 'Programme', Bordeaux, F
- pour le CEMEC : Dr. Bernard Nemitz, professeur Amiens, F
- pour le CEISE : la mission a été, à la demande du secrétariat exécutif de l'Accord, effectuée par le soussigné seul.